

Modalités

Les conditions générales de la garantie Michael Hill Diamond (**garantie**) constituent un contrat juridique contraignant entre vous et Michael Hill Wholesale Pty Ltd ACN 003 274 600 (**Michael Hill**). Vous reconnaissez que les présentes conditions générales constituent un contrat, que vous avez lu ces conditions et que vous acceptez d'être lié par celles-ci.

Activation de la garantie

Pour activer la garantie, vous devez fournir votre nom et une adresse courriel valide lors de l'achat de votre article.

Inspections d'articles

La garantie couvre le ou les diamants d'un seul article acheté (votre **article**). Pour que la garantie reste valide, vous devez faire évaluer votre article tous les 6 mois par un membre autorisé de l'équipe Michael Hill dans n'importe quel magasin Michael Hill (**inspection**). Fournissez à notre membre de l'équipe en magasin votre preuve d'achat (votre reçu ou facture fiscale) pour votre article ou votre pièce d'identité avec photo et nous rechercherons votre garantie et procéderons à votre inspection. Vous devez vous assurer que les détails de l'inspection sont consignés par un membre autorisé de l'équipe Michael Hill dans les dossiers d'inspection de votre article.

Lors de votre inspection, nous vous recommanderons tous les services de réparation couverts par la garantie et qui sont nécessaires pour garder votre article dans un état acceptable. Si vous avez des inquiétudes au sujet de votre article entre vos inspections de 6 mois, apportez-le dans n'importe quel magasin Michael Hill. Nous évaluerons votre article et vous recommanderons tous les services de réparation nécessaires pour garder votre article dans un état acceptable.

Pour que la garantie demeure valide, vous devez accepter et payer les services de réparation recommandés fournis pour votre article. Si vous avez un plan de soins professionnels pour votre article, demandez à un membre de l'équipe de Michael Hill si les services de réparation seront couverts par le plan.

Quels sont les services de réparation couverts par la garantie?

Sous réserve des exclusions, la garantie couvre les services de réparation suivants :

- Réinitialisation d'un diamant lâche ou séparé.
- Remplacement d'un diamant endommagé.
- Remplacement d'un diamant perdu.

Lors de l'exécution de l'un des services de réparation décrits ci-dessus, la garantie couvre également les services de réparation supplémentaires suivants, au besoin :

- Plaque de rhodium pour votre article, si votre article était à l'origine rhodié.
- Remodelage de base complet de votre bague ou de votre bracelet solide.

La garantie couvre les coûts des pièces et de la main-d'œuvre associés au remplacement de ce diamant, y compris la valeur de tout métal nécessaire pour réinitialiser ou fixer le diamant, jusqu'à concurrence de la valeur du prix payé par l'acheteur pour l'article.

Tous les matériaux fournis en vertu de la garantie, y compris les diamants de remplacement le cas échéant, auront les mêmes caractéristiques (telles que la couleur, la taille, la pureté et le naturel ou le laboratoire) que les matériaux décrits dans le certificat d'authenticité de l'article.



Quels services de réparation ne sont pas couverts par la garantie?

La garantie ne couvre pas les services de réparation suivants (les **exclusions**) :

- Les coûts des pièces ou de la main-d'œuvre associés au remplacement d'un diamant qui dépassent la valeur du prix payé par l'acheteur pour l'article.
- Services pour réparer un diamant détaché ou séparé ou remplacer un diamant endommagé ou perdu lorsque cette perte ou ce dommage a été causé par un impact.
- Services pour réparer un diamant détaché ou séparé ou remplacer un diamant endommagé ou perdu lorsque cette perte ou ce dommage a été causé par un manque d'entretien raisonnable prévu pour votre article.
- Services de réparation ou de remplacement de votre article auxquels vous avez droit en vertu de la loi locale sur la consommation.
- Services de réparation généraux pour garder votre article dans un état acceptable, comme le redimensionnement ou le placage rhodium.
- Tout dommage que nous considérons raisonnablement comme délibéré, y compris l'altération du métal ou l'impact physique sur le cadre.
- Tout travail supplémentaire requis sur l'article, cela comprend, mais sans s'y limiter : la reconstruction ou le remplacement des griffes qui n'ont pas échoué, la remodelage d'un article au-delà d'un niveau de base, la soudure ou le redimensionnement de votre article.

Les plumes naturelles ou les inclusions dans un diamant ne sont pas considérées comme des dommages, et un diamant ne peut pas être remplacé en vertu de la garantie pour cette raison. La garantie exclut également expressément la perte, le vol ou l'endommagement de l'article pendant que l'article se trouve dans un centre de réparation ou en attente de pièces, ainsi que tous les coûts accessoires ou autres résultant de tout service ou réparation fourni dans le cadre de la garantie.

Transfert de garantie

L'acheteur de l'article a le droit de transférer la garantie à un destinataire en une seule occasion. La garantie ne peut pas être transférée de l'article à un autre article.

Annulation de la garantie

La garantie sera annulée à la première des éventualités suivantes :

- Lorsque vous refusez un service de réparation recommandé en vertu de la garantie.
- Lorsque plus de 6 mois se sont écoulés depuis la dernière inspection enregistrée dans les dossiers d'inspection.
- Lorsque le coût des pièces ou de la main-d'œuvre pour un service de réparation recommandé dépasse la valeur du prix payé pour l'article.
- Lorsque l'article est raisonnablement jugé irréparable par un bijoutier professionnel Michael Hill.
- Lorsque l'article est modifié d'une manière qui change sa conception originale.



- Lorsque vous avez effectué des travaux de réparation sur l'article en dehors de la garantie par un réparateur non autorisé.

Lorsque la garantie est annulée pour l'une des raisons décrites ici, elle ne peut pas être rétablie.

Renseignements importants

Nos produits sont assortis de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement pour une défaillance majeure et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit de faire réparer ou remplacer les marchandises si elles ne sont pas de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

Nous prenons soin de respecter votre vie privée lorsque vous nous fournissez vos coordonnées pour obtenir des services dans le cadre de la garantie. Visitez michaelhill.com.au/privacy pour plus d'informations.

Veuillez conserver une copie des présentes conditions générales (y compris le reçu ou la facture fiscale de votre article) pour vos dossiers.

Définitions

Exclusions désigne les services de réparation qui ne sont pas couverts par la garantie.

Inspection désigne l'évaluation fournie par un représentant autorisé de Michael Hill dans un magasin Michael Hill pour votre article.

Registres d'inspection désigne le dossier numérique tenu par Michael Hill qui décrit toutes les inspections fournies pour votre article.

Article désigne l'article acheté par l'acheteur et détenu par l'acheteur ou le destinataire.

Acheteur désigne la personne qui a acheté l'article à l'origine et dont la transaction est enregistrée à son nom.

Destinataire désigne le destinataire de l'article et de la garantie transférée de l'acheteur.

Garantie désigne la garantie Michael Hill Diamond décrite dans les présentes conditions générales.

